# INVESTIR AU CAMEROUN

Février 2022 / N° 118

GRANDS CHANTIERS - AGRICULTURE - ENERGIE - MINES - INDUSTRIE - SERVICES - FINANCE

## Huile de palme
# Cap sur l'auto-suffisance

Taxer les télécoms, le dilemme des Etats africains

Innovation : de la farine à base d'épluchures de manioc

GRATUIT – NE PEUT ÊTRE VENDU

# INVESTIRAU CAMEROUN .COM

*Retrouvez chaque jour*
*l'actualité économique du Cameroun*

**Compatible tablettes et smartphones**

Yasmine Bahri-Domon,
directrice de la publication

# Faites du sport !

Contre vents et marées, dans un contexte mondial de pandémie, harcelé par des mouvements terroristes et autres rebellions, perturbé par des clubs européens égoïstes, voire suprémacistes, dénigré par des médias étrangers souvent ignorants, parfois malveillants, le Cameroun a bel et bien réussi sa CAN. La fête a été belle et l'équipe nationale a fait honneur à son maillot. Un immense bravo à tous ceux qui ont participé à ce succès, des plus hauts responsables de l'organisation au plus modeste supporter des Lions Indomptables.

Mais le plus grand mérite de cette CAN 2021 aura été de laisser au Cameroun des infrastructures sportives de haut niveau, dignes d'une grande nation.

C'est le moment ou jamais pour toutes les Camerounaises et tous les Camerounais de développer leurs pratiques sportives. C'est le moment ou jamais pour la Fecafoot et pour son nouveau président Samuel Eto'o de dynamiser les clubs et les compétitions nationales, de multiplier les centres de formation et de donner au football camerounais une forte visibilité médiatique tout au long de l'année.

Alors, dès maintenant, que la nation camerounaise toute entière se range derrière ses Lions Indomptables dans la perspective de la rencontre Cameroun-Algérie le mois prochain. Le vainqueur gagnera son ticket de participation à la Coupe du Monde Qatar 2022.

Ne rangez pas les maillots, les maquillages vert-rouge-jaune et les vuvuzelas, la grande fête du football camerounais ne fait que commencer !

# AU SOMMAIRE

## DOSSIER

**08** • Huile de palme, croisade contre le déficit de production

**09** • En crise, l'agro-industriel public CDC veut réhabiliter 1 550 hectares de palmeraies dès 2022

**10** • Des entreprises chinoises vont construire trois unités d'extraction d'huile de palme au Cameroun

**10** • Grâce aux petits producteurs, le pays veut augmenter sa production de 71 000 tonnes en 2022

**11** • Un appui étatique de 3,6 milliards de FCFA à l'Union des exploitants du palmier à huile


## LEADER DU MOIS

**34** • La Camerounaise Denise Epoté nommée à trois postes à TV5Monde


## INTERVIEW

**14** • Alex-Ariel Tchetgnia : « Le Cameroun n'est pas le seul pays à vouloir se refinancer à partir des télécommunications »



**INVESTIR AU CAMEROUN**

Editeur
**Stratline Limited**

Directrice de la publication
**Yasmine BAHRI-DOMON**

Chef d'édition
**Aboudi OTTOU**

Rédaction
**Brice R. Mbodiam, Sylvain Andzongo, Idriss Linge, Muriel EDJO.**

Opérateur
**Médiamania Sàrl**
**www.mediamania.pro**
Maquette : **Jérémie FLAUX,**

Régie publicitaire
**regiepub@investiraucameroun.com**

Au Cameroun
**Albert MASSIMB, almassimb@yahoo.fr**
**Tel : 00 237 694 66 94 59**

Impression
**Rotimpres, Aiguaviva, Espagne**

Bureau - Distribution Cameroun
**Albert MASSIMB, almassimb@yahoo.fr**
**Tel : 00 237 694 66 94 59**

Gratuit – Ne peut être vendu

info@investiraucameroun.com - www.investiraucameroun.com

## L'ACTUALITÉ EN BRÈVES

GESTION PUBLIQUE ..... P 17-20

ECONOMIE ..... P 21-23

FINANCE ..... P 24- 26

AGRICULTURE ..... P 27-32

ENERGIES ..... P 33

## 436 239 tonnes

Le Cameroun a produit une cargaison totale de 140 170 tonnes de riz au cours de l'année 2020, selon les données révélées par la Commission technique de réhabilitation des entreprises du secteur public et parapublic (CTR). À en croire cet organisme spécialisé du ministère des Finances, ce niveau de production induit un déficit estimé à 436 239 tonnes. « Ce déficit est comblé par les importations », précise la CTR.
Mais, selon les données compilées dans le rapport 2020 sur le commerce extérieur du Cameroun, publié par l'Institut national de la statistique (INS), les importations de riz en 2020 ont finalement culminé à 591 597 tonnes, pour une valeur de 159,8 milliards de FCFA. Ces données de l'INS révèlent que les importations massives du riz sont exportées frauduleusement vers des pays voisins.

## 1 688

Entre 2018 et 2020, le nombre d'emplois au sein de la société à capitaux publics Pamol Plantations Plc a diminué de 1 688 personnels. Dans le détail, révèle le rapport 2020 de la Commission technique de réhabilitation des entreprises du secteur public et parapublic (CTR), cette entreprise camerounaise n'a employé que 380 personnes au cours de l'année 2020, contre 2 068 en 2018.

À l'origine de cette suppression drastique des emplois à Pamol Plantations, se trouve « la crise sécuritaire qui sévit dans la région du Sud-Ouest », où l'entreprise éprouve de plus en plus des difficultés à exploiter ses plantations de palmiers à huile, souligne le rapport de la CTR. Mais, apprend-on, grâce aux mesures prises par l'État pour sécuriser les installations de l'entreprise, Pamol a pu exploiter environ 35% de ses plantations au cours de l'année 2020.

## 114%

Tout au long de l'année 2021, au total 81 771 conteneurs EVP ont été traités au port en eau profonde de Kribi, la cité balnéaire de la région du Sud du Cameroun. Selon la newsletter du Port autonome de Kribi (PAK), l'entreprise publique en charge de la gestion de cette plateforme portuaire, le volume de marchandises ainsi traité, aussi bien en importation qu'en exportation, a progressé de 114% en glissement annuel.

Selon le PAK, cette performance est principalement le fait du dynamisme de l'armateur français CMA CGM. En effet, cette compagnie de transport maritime a décidé, dès le 11 avril 2021, de supprimer son escale au port de Douala, dans la capitale économique, pour ne maintenir dans le pays que celle du port en eau profonde de Kribi.

## 90 milliards de FCFA

Au cours de l'année 2022 courante, le groupe SABC, leader du marché brassicole au Cameroun, ambitionne de démarrer le déploiement de la phase 2 de son plan d'investissements d'un montant de 90 milliards de FCFA. Le gros de cette enveloppe est alloué à la construction de deux nouvelles usines, dont une unité brassicole dans la région de l'Est, et une 2e maïserie dans le Noun (après celle de Mbankomo dans le Centre, NDLR), dans la région de l'Ouest.

Mais, apprend-on, le déclenchement de ce plan d'investissements est tributaire d'exonérations fiscalo-douanières attendues de l'État. « Après tous les investissements consentis dans le cadre de la première phase (environ 45 milliards de FCFA, NDLR) de notre plan d'investissements, il serait encourageant que pour la seconde phase, l'État montre qu'il reconnaît le statut de champion national de l'agro-industrie que nous sommes », souffle une source proche du dossier.

# LA SOCIÉTÉ ALL BITUMEN VEUT CONSTRUIRE UNE USINE DE PRODUCTION DE BITUME À KRIBI, AVEC 1 800 EMPLOIS À LA CLÉ

Le 13 janvier 2022, le ministre camerounais des Mines, de l'Industrie et du Développement technologique (Minmidt), Gabriel Dodo Ndoké, a présidé à Kribi, la cité balnéaire de la région du Sud du pays, l'atelier de présentation des études de faisabilité et de mobilisation des acteurs clés du projet de construction d'une usine de production de bitume au Cameroun. Réalisée par la société SAIPEM, filiale du géant pétrolier italien ENI, cette étude de faisabilité a été commandée par la société camerounaise All Bitumen Cameroon Plc, porteuse de ce projet.

Assortie d'une mini raffinerie de pétrole d'une capacité de 10 000 barils par jour, qui pourvoira la matière première, l'usine de bitume en gestation aura une capacité de production annuelle de 250 000 tonnes. Selon Ahmadou Oumarou, le directeur général de All Bitumen Cameroon Plc, ce niveau de production permettra d'abord de mettre un terme aux importations de bitume du Cameroun (officiellement estimées à 50 000 tonnes par an, NDLR), avec pour corollaire la réduction du déficit de la balance commerciale du pays de 300 milliards de FCFA environ.

Selon les experts du secteur du BTP, la production locale du bitume devrait aussi permettre de réduire les coûts des infrastructures routières dans le pays de 30% (actuellement, ces coûts sont parmi les plus chers d'Afrique, NDLR). Ensuite, cette usine permettra de conquérir des marchés porteurs tels que le Nigéria, le Tchad, le Gabon et la RDC, pays ciblés par l'étude de marché réalisée par le cabinet Argus.

Entre le raffinage du brut, la production du bitume et des produits dérivés, tels que le gasoil ou encore le kérosène, qui sont tous appelés à être commercialisés sur le marché local et régional, le projet de la société All Bitumen Cameroon Plc devrait permettre de créer entre 300 et 400 emplois directs, et environ 1 500 emplois indirects, apprend-on des promoteurs. Investissement d'un montant total d'environ 100 milliards de FCFA, l'usine de bitume de Kribi devrait être construite sur un site de 60 hectares en cours d'attribution dans la zone industrielle du port en eau profonde de Kribi.

Pour mobiliser les financements nécessaires, aussi bien auprès des actionnaires de la société All Bitumen (environ 30% du montant de l'investissement), que des banques locales et des bailleurs de fonds internationaux, la société All Bitumen a recruté comme conseiller financier le banquier d'affaires français AM Capital. De bonnes sources, des discussions sont en cours avec des financiers panafricains tels que la Banque africaine de développement (BAD), ou encore la Banque africaine d'import-export (Afreximbank).

*« Si toutes les parties respectent les engagements pris, nous effectuerons la pose de la première pierre d'ici décembre 2022. Les travaux dureront entre 24 et 36 mois »*, confie Ahmadou Oumarou. Le DG de All Bitumen Cameroon Plc se dit également satisfait de l'accompagnement des pouvoirs publics camerounais dans la conduite de ce projet, pour lequel les promoteurs sont disposés à céder des actifs à l'État, au regard du *« caractère stratégique »* de l'investissement.

Brice R. Mbodiam

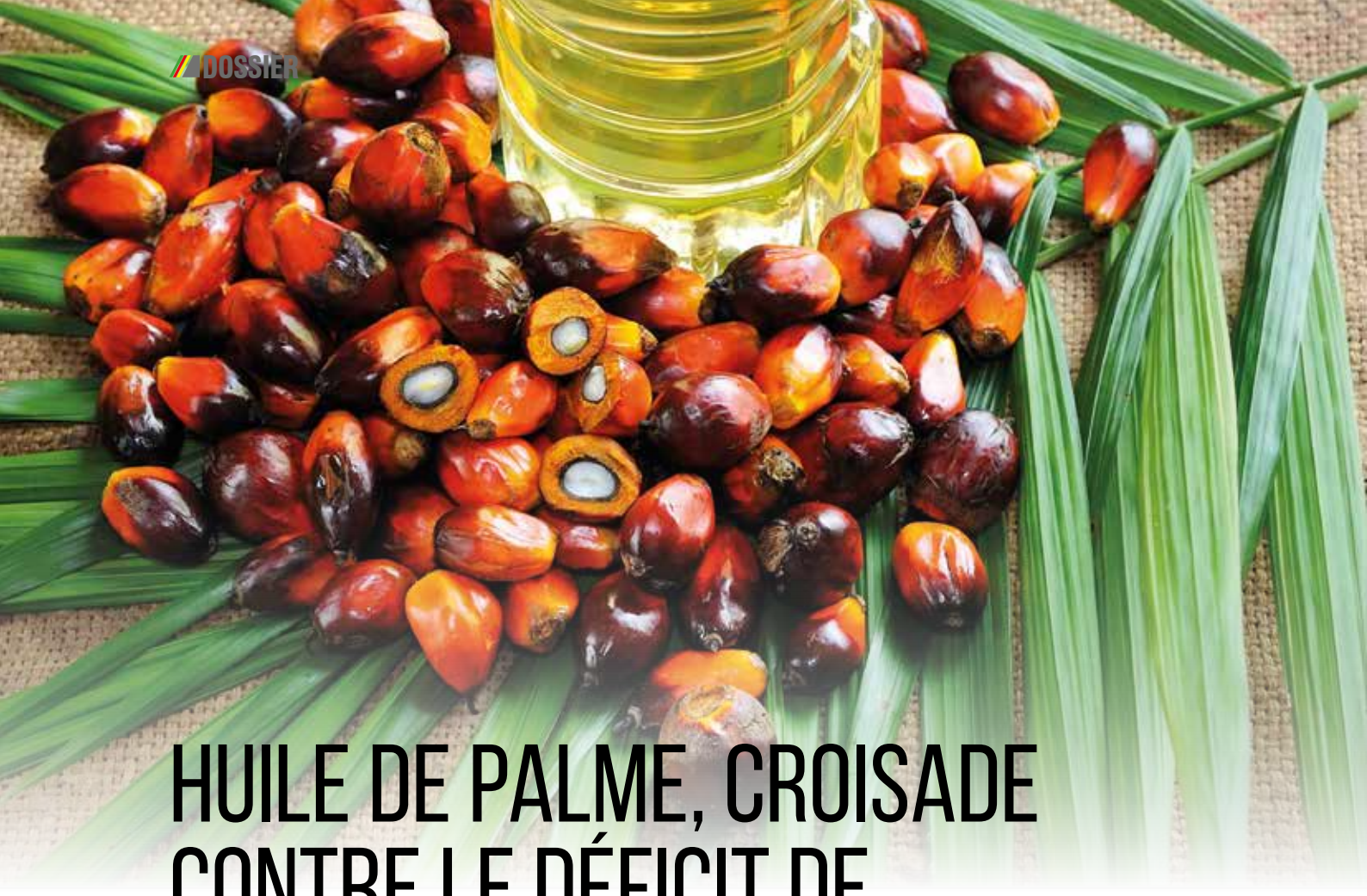

# HUILE DE PALME, CROISADE CONTRE LE DÉFICIT DE PRODUCTION

Lorsqu'en 2016, des hommes des médias apprennent, au cours d'une conférence de presse de l'Association des raffineurs des oléagineux du Cameroun (Asroc), que le pays a importé de l'huile de palme du Gabon, la stupéfaction est générale. La découverte de cette information dans la presse plus tard ne suscitera pas moins d'étonnement au sein de la population. En effet, nombre de Camerounais considèrent comme un échec agricole le fait d'importer désormais de l'huile de palme d'un pays voisin, dont le Cameroun est depuis longtemps la mamelle nourricière.

Mais, la réalité est pourtant là. Plus évidente que jamais : depuis 2016, les raffineurs en activité au Cameroun importent en moyenne 50 000 tonnes d'huile de palme du Gabon chaque année, pour combler le déficit de la production locale. Pire, selon les opérateurs de la filière, ce déficit devient de plus en plus important au fil du temps, en raison des investissements qui s'accélèrent dans le domaine de la transformation.

Aussi, pour garantir le fonctionnement des unités de raffinage d'huile de palme, le gouvernement est-il contraint d'autoriser des importations en faveur des industriels. Ces importations à des taux de douane réduits oscillent généralement entre 80 et 120 000 tonnes par an, avec pour corollaire l'expatriation d'importantes ressources en devises.

Face à cette incapacité des grands producteurs locaux à satisfaire la demande, l'Etat du Cameroun, avec l'appui de partenaires au développement, a lancé des initiatives visant à appuyer les petits exploitants du palmier à huile, de manière à décupler leur production. Dans le même temps, des opérateurs économiques locaux ont décidé de prendre leurs responsabilités, en lançant des projets de production de l'or rouge à l'échelle industrielle, ou alors en dopant les capacités de production par l'extension ou la réhabilitation de palmeraies.

Les résultats de ces initiatives n'ont pas encore réussi à freiner les importations (120 000 tonnes annoncées en 2021 par l'Ascroc). Mais, le dynamisme actuellement observé en amont de cette filière, et dont nous proposons quelques tableaux dans le présent dossier, contribue à entretenir l'espoir d'une auto-suffisance en huile de palme au cours des années à venir.

Brice R. Mbodiam

# En crise, l'agro-industriel public CDC veut réhabiliter 1 550 hectares de palmeraies dès 2022

Après l'annonce de la réhabilitation de plus de 500 hectares de bananeraies en 2021, la Cameroon Development Corporation (CDC) devrait redorer le blason de sa filière palmier à huile, à compter de l'année 2022 courante. *« Dans la perspective de la relance de ses activités, il est envisagé l'élaboration d'un Contrat d'objectifs minimum en 2022, pour un montant de 3 milliards de FCFA visant principalement la réhabilitation de 1 550 hectares de palmeraies, et l'acquisition des équipements pour assurer l'entretien et le fonctionnement des huileries »*, révèle la Commission technique de réhabilitation des entreprises du secteur public et parapublic (CTR) dans son récent rapport sur les performances des sociétés d'État.

Le projet annoncé devrait permettre au 1er employeur du pays après l'administration publique de se repositionner sur le marché local de l'huile de palme. En effet, les effets de la crise sociopolitique qui sévit dans les régions anglophones du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun ne sont pas uniquement visibles sur la filière banane de cette unité agro-industrielle publique. Sa filière palmier à huile subit également de plein fouet cette crise orchestrée par des milices qui revendiquent la partition du pays.

À titre d'exemple, selon les chiffres révélés le 5 juillet 2019 par les responsables de la CDC, au cours d'une descente sur le terrain du ministre de l'Agriculture, cette entreprise n'avait pu produire que 2 100 tonnes d'huile de palme au cours des six premiers mois de l'année, sur des prévisions initiales de 17 400 tonnes. Cette contre-performance, avait-on appris, est la conséquence de l'abandon de certaines plantations, à cause de l'insécurité créée par les séparatistes anglophones. Fort de cette insécurité, avaient confié les dirigeants de cette société d'État, seulement trois plantations de palmiers à huile sur sept étaient fonctionnelles cette année-là.

Les projets de réhabilitation de plus de 1 550 hectares de palmeraies et de construction d'une nouvelle huilerie à la CDC sont une bonne nouvelle pour cette unité agro-industrielle publique et pour l'ensemble de la filière huile de palme. En effet, selon les données officielles, le Cameroun continue d'enregistrer un déficit structurel de 130 000 tonnes d'huile de palme chaque année, en raison de l'accélération des investissements dans la transformation, alors que les quantités de matières premières ne progressent pas au même rythme.

*« Le déficit structurel de 130 000 tonnes dont nous parlons souvent est un déficit nominal, qui est différent du déficit réel. Ce déficit nominal est calculé sur la base de 50% des capacités des entreprises de transformation. Sur la base des capacités réelles des transformateurs, le déficit est effectivement beaucoup plus important »*, aime souvent à préciser Emmanuel Koulou Ada, le président du Comité de régulation de la filière des oléagineux

BRM

# Des entreprises chinoises vont construire trois unités d'extraction d'huile de palme au Cameroun

Le ministre en charge de l'Agriculture, Gabriel Mbairobe, a publié le 17 janvier 2022 la liste des entreprises adjudicataires du projet pour la conception, la fourniture et l'installation de trois usines modernes d'extraction d'huile de palme au Cameroun, de capacité nominale de 6 tonnes régimes par heure, avec minicentrale électrique.
Le Chinois Huatai remporte les lots 1 et 3, qui consistent à installer une usine dans les localités de Sikoum et Ngwei, dans la région du Littoral du pays. Les délais de réalisation de chacune de ces infrastructures sont de 15 mois, pour un montant de près de 2,4 milliards de FCFA par usine.
Le lot 2, lui, a été attribué au groupement sino-camerounais Henan/Wall/Agrotech. Ce consortium doit construire au bout de 15 mois une usine dans la localité de Djoumbe, dans la région de l'Est. Le montant de ce contrat est de 1,7 milliard de FCFA.
Pour rappel, trois autres unités de transformation de noix de palme sont en cours d'installation dans les bassins de production de la Dibamba, de Njombe-Penja et de Mbanga, localités toutes situées dans la région du Littoral du Cameroun.
Ces équipements sont acquis dans le cadre de l'implémentation du Projet de développement des chaînes de valeurs agricoles, piloté par le ministère de l'Agriculture et du Développement rural, et financé par la Banque africaine de développement (BAD).

# Grâce aux petits producteurs, le pays veut augmenter sa production de 71 000 tonnes en 2022

D'ici l'année 2022, le gouvernement camerounais entend augmenter la production nationale d'huile de palme de 71 000 tonnes (+20%), grâce au Projet de développement du palmier à huile et de l'hévéa, dont la première session du comité de pilotage a eu lieu le 8 août 2021 à Yaoundé, la capitale du pays.
« Vous avez des rendements de l'ordre de sept tonnes à l'hectare, alors qu'on peut aller jusqu'à 15 tonnes pour la même superficie. Notre rôle en tant que structure étatique est de structurer ces petits producteurs, renforcer leurs capacités et dans la mesure du possible trouver des moyens pour augmenter la production (…), surtout que nous avons suffisamment de capacités de transformation », explique le ministre de l'Agriculture, Gabriel Mbairobe.
Pour ce faire, apprend-on, en plus des appuis multiformes aux petits producteurs, le programme gouvernemental susmentionné se propose de réhabiliter et de régénérer tout ou partie des 25 000 hectares de palmeraies villageoises actuellement à l'abandon, selon les données du ministère de l'Agriculture.

# Un appui étatique de 3,6 milliards de FCFA à l'Union des exploitants du palmier à huile

Le ministère en charge de l'Économie et le président de l'Union des exploitants de palmier à huile du Cameroun (Unexpalm), Leonard Mpouma, ont procédé, le 14 février 2018 à Yaoundé, à la signature d'une convention en vue de la mise en œuvre du programme d'appui à la fertilisation de la palmeraie villageoise (PAFPV). D'un montant global de 3,6 milliards FCFA, ce programme qui s'étale sur huit années, est un appui du gouvernement aux acteurs de la palmeraie villageoise sous forme d'engrais subventionnés.
Selon les explications des responsables du ministère de l'Économie, le PAFPV permettra de réduire de 25% le coût de l'engrais et de constituer un fonds de pérennisation sur plusieurs années.
*« Le programme prévoit que l'État acquiert 9 000 tonnes d'engrais échelonnés sur trois ans. Soit 2 000 tonnes la première année, 3 000 tonnes la 2e année et 4 000 tonnes la 3e. Cette acquisition se fait au coût de 400 000 FCFA pour la tonne d'engrais. En définitive, le total de la subvention de l'État sur les trois années est de 3,6 milliards de FCFA »*, explique un cadre du ministère de l'Économie.
S'agissant maintenant du fonds de pérennisation du programme, il est constitué à partir des recettes provenant de la cession des engrais aux bénéficiaires à prix réduit. Ainsi, au bout de la 3e année, ce fonds sera doté d'un montant de 2,3 milliards de FCFA, qui permettra à l'Unexpalm de poursuivre la subvention aux producteurs après l'arrêt de l'appui de l'État.

# Un projet de 50 000 hectares de palmeraies en gestation à Campo, dans la région du Sud

Le 12 septembre 2020, la société Camvert a lancé la mise en terre des 236 000 premiers plants de la palmeraie industrielle, en cours de création dans la localité de Campo, dans la région du Sud du pays. Ces plants seront plantés dans un premier temps sur 1500 hectares. Suivra une extension de la plantation à 5000 hectares en 2021. Selon les porteurs de ce projet, l'objectif à terme est de mettre sur pied 50 000 hectares de palmeraies.
Le projet, qui permettra de créer 8000 emplois directs dans la localité de Campo, intègre la construction d'unités de transformation, qui auront une capacité de production globale de 180 000 tonnes d'huile de palme par an, et 18 000 tonnes d'huile de palmiste.
Camvert lance son projet agro-industriel au moment où le pays affiche un déficit de production, qui impose au pays des exportations pour satisfaire la demande sans cesse croissante des unités de production d'huile raffinée, de savons et autres produits dérivés.

# Le milliardaire Nana Bouba va à la conquête du marché de l'huile de palme

Le groupe Nana Bouba, fondé par le milliardaire du même nom, a lancé en 2016 dans la région du Littoral du Cameroun, notamment à Yabassi dans le département du Nkam, un gigantesque projet de création de palmeraies. C'est ainsi que sous la bannière d'une nouvelle entreprise dénommée Greenfield SA, 500 premiers hectares ont été plantés dès l'année 2016.

En 2017, cette entreprise, coachée dans le cadre de ce projet agro-industriel (investissements globaux estimés à 70 milliards de FCFA) par des experts internationaux du secteur de l'huile de palme ambitionne, a planté 1000 hectares supplémentaires de palmiers à huile. La même quantité sera plantée chaque année, de manière à atteindre 30 000 hectares sur le long terme, apprend-on de sources proches du projet.

Dans le cahier de charges de Greenfield SA, apprend-on, il est également prévu la construction d'une base vie pour environ 3 500 ouvriers appelés à travailler dans ces plantations, l'accompagnement des populations riveraines dans la mise en place de plantations villageoises de palmiers à huile sur environ 1 500 hectares, et l'installation des huileries (capacité de production de 10 à 15 tonnes par heure).

Les cargaisons d'huile de palme sorties de ces huileries permettront au groupe Nana Bouba d'assurer son autonomie en matière d'approvisionnement de sa raffinerie Azur SA, spécialisée dans le raffinage de l'huile de palme et la production du savon de ménage. Après avoir bâti sa fortune et sa réputation dans la distribution des produits de grande consommation (Soacam), l'agroalimentaire (Sagri), la transformation des oléagineux (Azur), le BTP (Berni SA) ; Nana Bouba est en passe de devenir l'un des plus importants agriculteurs du Cameroun.

En effet, au mois de mai 2016, au cours d'une tournée du ministre de l'Agriculture dans la partie septentrionale du pays, l'on avait déjà découvert un Nana Bouba en producteur de maïs à l'échelle industrielle. Avec 300 hectares déjà plantés dans les localités de Wassandé et de Djertou, situées dans sa région natale de l'Adamaoua.

# Alex-Ariel Tchetgnia

# « LE CAMEROUN N'EST PAS LE SEUL PAYS À VOULOIR SE REFINANCER À PARTIR DES TÉLÉCOMMUNICATIONS »

**Le polytechnicien camerounais est le vice-président de N-Soft qu'il a rejoint en 2007. Cette entreprise, créée en 1986, propose des solutions technologiques innovantes aux États pour maximiser leurs recettes fiscales, notamment dans les secteurs des télécoms, des services financiers, de l'eau, de l'électricité, du divertissement et des jeux de hasard. Fort de son expérience chez N-Soft, le diplômé de Télécom Paris se prononce sur la taxe sur les transferts d'argent entrée en vigueur au Cameroun en janvier 2022. Il propose par ailleurs des solutions pour une mobilisation optimale des recettes fiscales à partir des télécommunications. Une option qui est dans l'air du temps.**

Entretien avec Aboudi Ottou

**Investir au Cameroun : Depuis le 1er janvier 2022, le Cameroun applique une taxe de 0,2% sur les transferts d'argent, y compris via le Mobile Money. En tant qu'expert dans la mobilisation des ressources domestiques pour les pays à faible taux de bancarisation, que pensez-vous de cette taxe ?**

Alex-Ariel Tchetgnia : Écoutez, le monde entier s'échine à sortir de la crise du Covid-19, qui a ébranlé ce qu'on considérait comme des acquis. En ralentissant les économies, elle a altéré les capacités des États à s'autofinancer. À la place de l'État, vers quels secteurs vous tourneriez-vous pour renflouer vos caisses ? Évidemment vers l'un des secteurs qui ont tiré leur épingle du jeu de la crise du Covid-19. Regardez partout dans le monde. Les télécommunications connaissent une croissance extraordinaire. Les mesures de distanciation sociale, riposte principale à la pandémie du Covid-19, ont contraint les populations à préférer s'appeler plus tôt que se rencontrer ; à préférer une transaction Mobile Money à un échange d'argent liquide. C'est la raison pour laquelle la téléphonie dans sa globalité et le Mobile Money en particulier ont connu une très forte croissance depuis le début de la pandémie du Covid-19.

Le Cameroun n'est d'ailleurs pas le seul pays à vouloir se refinancer à partir des télécommunications. Le Ghana aussi a instauré une taxe sur le volume d'argent transféré par Mobile Money, qui est entré en vigueur en 2022. Le Burundi a institué une taxe sur l'internet mobile qui est aussi entré en vigueur en 2022. Dans sa loi de finances 2022, le Zimbabwe donne le pouvoir au ministre des Finances d'instaurer une taxe sur les téléphones importés, etc. Et on ne parle là que des mesures qui entreront en application en 2022. Les exemples seraient encore plus nombreux si nous remontions dans le temps.

L'exception camerounaise est le taux retenu. Il n'est que de 0,2%, contre 1,75% au Ghana. Même en Côte d'Ivoire où l'on s'est essayé à cette mesure par le passé, la proposition du gouvernement avait été de 1,5%. Des taux très élevés qui n'ont rien à voir avec la démarche du gouvernement camerounais qui est resté frugal.

**IC : Et que répondez-vous alors à ceux qui disent que trop d'impôt tue l'impôt ou qu'il est contreproductif de taxer un moyen de paiement ?**
AAT : Ce sont des arguments que j'entends. Mais au regard des tendances dans le monde, je ne pense pas que le gouvernement ait eu le choix. La mobilisation des ressources domestiques est un enjeu de taille. Il faut que l'État puisse s'autofinancer pour vivre. Je note par ailleurs que contrairement aux autres pays qui ont adopté de telles taxes, le taux camerounais de 0,2% est le plus faible. Espérons finalement que les mécanismes de collecte de cette taxe soient fiables et que les sommes collectées servent aux ambitions de l'État à l'origine de l'instauration de cette taxe.

**IC : On note de la part des opérateurs de téléphonie mobile au Cameroun une approbation silencieuse de cette taxe, contrairement au nouveau mécanisme de collecte de droits de douane sur les téléphones importés de 2020. Pourquoi selon vous ?**
AAT : Cette question ne se justifie que parce que les opérateurs sont à l'initiative de la correspondance qui a poussé la BEAC (banque centrale, NDLR) à « légiférer » sur la nature du crédit téléphonique, et donc à s'opposer au projet de collecte des droits de douane sur les téléphones importés. Concernant la taxe sur le Mobile Money, il s'agit de dispositions prises par l'État et auxquelles les opérateurs, comme pour toute autre loi impactant un opérateur économique, doivent s'y conformer.

**IC : Selon nos sources au ministère des Postes et Télécommunications, le système de collecte numérique des droits de douane sur les téléphones portables et les tablettes aurait, en plus d'augmenter les recettes douanières, permis à l'État de maitriser le chiffre d'affaires des opérateurs. N'était-ce pas ça le problème ?**
ATT : N'ayant pas suffisamment d'accointances avec les opérateurs de téléphonie mobile au Cameroun, je ne pourrais pas donner une réponse scientifique à cette question. Il aurait fallu échanger avec eux pour comprendre leurs motivations.
Mais, regardons le projet lui-même. Il me semble que le mécanisme de collecte des droits de douane dans sa première formulation prévoyait que les opérateurs de téléphonie mobile eux-mêmes prélèvent quotidiennement un montant forfaitaire sur le crédit prépayé de l'utilisateur d'un téléphone soumis au prélèvement. Sous cette forme-là, l'État aurait su qui a du crédit, et qui n'en a pas, et ce, seulement parmi la population des personnes ayant un téléphone soumis à la collecte des droits de douane. C'est très insuffisant pour maitriser le chiffre d'affaires prépayé d'un opérateur.
Pour moi, la cause serait ailleurs. Le crédit téléphonique d'un utilisateur est assimilable à un chiffre d'affaires, puisqu'il n'est jamais remboursé au client par l'opérateur. Le projet de collecte des droits de douane sur les téléphones importés imposait aux opérateurs de partager ce chiffre d'affaires avec l'État. Ce n'est pas plaisant.

**IC : Avec la taxe sur les transferts d'argent, la DGI projette de collecter environ 20 milliards de FCFA par an. Au regard du volume des transferts d'argent réalisé au Cameroun, ces prévisions vous semblent-elles réalistes ?**
AAT : C'est encore une question difficile à laquelle je ne saurais répondre. Il y a beaucoup d'éléments à prendre en compte : l'assiette d'imposition, l'impact négatif de la nouvelle taxe sur le Mobile Money, etc. Je n'ai pas assez d'éléments pour répondre.

**IC : Comment l'Etat pourrait-il s'assurer de collecter effectivement toutes les recettes découlant de cette taxe ?**
AAT : C'est la question principale. En juillet 2021, Orange a déclaré générer 800 milliards de FCFA en volume mensuel de transactions Mobile Money. À multiplier par 2 pour tenir compte du volume généré par MTN. Les sommes en jeu sont faramineuses. Dans ce contexte, est-ce que l'État devrait se contenter d'attendre les déclarations des opérateurs sur les volumes de taxe collectée ?
À mon humble avis, la réponse est non ! Les enjeux sont très importants et la transparence est la clef pour garantir que les revenus de l'État soient effectivement collectés. Il existe des solutions de supervision financière simples et peu couteuses qui permettraient à l'État d'avoir une visibilité totale sur toutes les transactions Mobile Money. Voilà la solution pour s'assurer que l'État collecte effectivement toutes les recettes découlant de cette taxe.

**IC : La mobilisation des ressources domestiques à partir des télécommunications est dans l'air du temps. Pensez-vous que c'est une**

*« Contrairement aux autres pays qui ont adopté de telles taxes, le taux camerounais de 0,2% est le plus faible »*

**tendance qui va s'enraciner ?**
AAT : A cette question, je réponds absolument oui ! Les télécommunications en Afrique ne sont pas encore à leur plein potentiel. Il existe de nombreux pays avec des taux de pénétration inférieurs à 100%, contrairement à l'Europe. Ça signifie l'existence d'une réserve de croissance dans le secteur des télécommunications qui va rythmer les 5 voire les 10 prochaines années et sur laquelle les Etats vont essayer de tirer profit.

**IC : À quelles conditions, cela peut-il être une importante source de recette pour les États ?**
Les États ont deux options. Ils peuvent instaurer de nouvelles taxes sur le secteur. Mais c'est une approche très incertaine, avec le risque de soumettre les acteurs du secteur à une pression fiscale qui perturbe sa croissance. Je fais fi des réactions de la société civile et du peuple dans sa globalité face à une nouvelle taxe. En somme, il faut beaucoup de doigté pour s'orienter dans cette direction. Une autre approche consiste pour les États à disposer de l'expertise requise pour garantir la collecte effective des recettes découlant des taxes et impôts déjà existants. Avant d'adopter de nouvelles taxes, il faut s'assurer que les taxes déjà existantes sur les télécommunications soient efficacement collectées par l'État.
À une autre époque, il suffisait qu'un auditeur comptable « humain » collecte et analyse quelques factures d'un opérateur économique pour s'assurer ou pas de sa conformité vis-à-vis de ses engagements fiscaux. Aujourd'hui ce n'est plus possible, en tout cas pour ce qui concerne les entreprises comme les opérateurs de téléphonie mobile. Ce sont des entreprises qui produisent des millions d'actes de facturation par jour (à chaque appel, à chaque SMS, à chaque connexion internet, etc.). Le volume d'actes de facturation est si important qu'il ne saurait être analysé par une personne physique ou même morale. Un

auditeur comptable est totalement incompétent dans le cas d'espèce. Ce qu'il faut à la place, ce sont des robots informatiques, capables d'absorber et traiter automatiquement les métadonnées sur les actes de facturations produits par ces opérateurs pour déduire leurs chiffres d'affaires. Sans cela, jamais l'État ne saura si oui ou non, les télécommunications participent à leur juste niveau aux recettes de l'État.

**IC : Au Cameroun, la pression fiscale serait déjà au-delà de 50% dans les télécoms, selon les acteurs du secteur. La mobilisation des ressources domestiques à partir des télécommunications ne pourrait-elle pas asphyxier le secteur ?**
AAT : J'y ai déjà un peu répondu tout à l'heure. Partout en Afrique effectivement, les opérateurs de téléphonie mobile se plaignent de la pression fiscale qu'ils subissent. Et c'est vrai, les télécommunications sont en général plus taxées que les autres secteurs de l'économie. Ce n'est certainement pas positif pour le secteur.
Pourtant, en procédant à un benchmark rapide, on se rend compte que cette « pression fiscale » n'a pas les mêmes effets partout, et c'est ça qui m'interroge. Savez-vous que la contribution des télécommunications au PIB du Cameroun est inférieure à 3% depuis au moins 2007 ? Contre 7% au Mali et 10% en Côte d'Ivoire (pays où la pression fiscale serait par ailleurs plus forte) ? Au Nigéria voisin, les télécommunications participent à 9 voire 11% au PIB. Voilà quelques exemples qui choquent. Pourtant l'ARPU (le budget moyen mensuel consacré à la téléphonie par un abonné, NDLR) est sensiblement le même d'un pays à l'autre ; les opérateurs de téléphonie dans ces pays sont des filiales des mêmes multinationales. Alors, pourquoi la performance des télécommunications au PIB du Cameroun est-elle aussi faible ?
La vérité est qu'autant les opérateurs se plaignent de la pression fiscale, autant certains se plaignent des performances médiocres des télécommunications dans l'économie camerounaise. Qui a raison ? Qui a tort ? Certainement que chacun a un peu tort et un peu raison. Mais tant que l'État ne se dotera pas de système de contrôle lui apportant une visibilité totale et en toute autonomie sur les contours financiers des télécommunications, la réponse à ces questions lui échappera toujours. Elle est pourtant nécessaire pour la sécurisation de ses recettes, et pour une régulation fiscale et technique des télécommunications plus juste.

**IC : En 2006, N-SOFT a conclu un accord avec Camtel, pour aider l'opérateur historique des télécoms du Cameroun à avaliser la justesse de son transit facturable, s'assurer de l'exactitude des montants qui lui sont facturés et se garantir les paiements de certains opérateurs internationaux. Où en êtes-vous ?**
AAT : Je répondrais plus globalement… N-SOFT a d'abord été un fournisseur des opérateurs de téléphonie en solution de billing. Mais c'était il y a bien longtemps. N-SOFT s'est réorienté depuis une dizaine d'années sur le secteur GouvTech. Désormais, nous travaillons avec les États et nous les aidons à mettre en place des solutions efficaces pour la mobilisation des recettes domestiques.

**IC : N-SOFT dit avoir des solutions pour aider les États à augmenter leurs recettes fiscales dans les secteurs tels que les télécoms, les services financiers, l'eau et l'électricité, les divertissements et les jeux de hasard. Comment comprendre que vous soyez peu audible au Cameroun où la mobilisation des recettes internes reste pourtant un défi ?**
AAT : Je ne suis pas d'accord avec vous, il y a un intérêt grandissant pour les solutions de gouvernance au Cameroun. Comme toute innovation, il faut laisser un temps d'adaptation pour permettre aux Etats de comprendre les bénéfices et enjeux de ces solutions, et nous notons de plus en plus d'intérêt. La preuve, vous m'interviewez aujourd'hui.

**IC : Que peut-on faire, à votre avis, pour que le Cameroun mobiliser plus de recettes dans ces secteurs ?**
AAT : C'est un sujet vaste auquel je vais tenter d'apporter mon point de vue d'ingénieur. Pour le secteur des télécommunications, j'y ai déjà répondu. Il suffit de transposer ce que j'ai dit pour les télécommunications aux secteurs qui comme les télécommunications, brassent de grandes quantités d'actes de facturation, générés par des paiements en petites coupures. En somme, il s'agit pour l'Etat d'automatiser autant que possible la supervision financière des secteurs de son économie digitalisée.

# GESTION PUBLIQUE

## L'agro-industriel Pamol attend 2,7 milliards de FCFA de l'État pour finaliser l'acquisition d'une nouvelle huilerie

La société à capitaux publics Pamol Plantations Plc, qui exploite le palmier à huile dans la région du Sud-Ouest du Cameroun, est en attente d'une nouvelle huilerie depuis 2021 pour booster ses activités fortement perturbées par la crise sécuritaire dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du pays.

Selon la Commission technique de réhabilitation des entreprises du secteur public et parapublic (CTR), cette entreprise camerounaise mène toujours des diligences pour l'acquisition de cette unité d'un montant de 8 milliards de FCFA. Au 30 décembre 2020, la somme de 5,25 milliards de FCFA a été virée par l'État dans les comptes de la Pamol. L'entreprise attend donc encore une somme de 2,75 milliards de FCFA pour boucler le financement de cette nouvelle huilerie. Pour ces retards dans la mobilisation des fonds par l'État, l'usine n'a pas été livrée en 2021 comme prévu initialement du fait des retards. Pourtant, l'entrée en service de cette usine, indique la CTR, devrait contribuer de manière substantielle à l'amélioration de la situation économique et financière de l'entreprise. Il est en effet envisagé une augmentation de la production annuelle d'huile de palme de 15 000 à 28 000 tonnes d'ici 2022, soit une hausse de la production annuelle de 13 000 tonnes d'huile de palme.

Mais la question de l'exploitation de cette nouvelle huilerie dans le futur se pose. Car la crise sécuritaire persiste dans le Sud-Ouest. Sur la période 2013-2017, l'entreprise a procédé à la régénération et l'extension de ses plantations, et à la réhabilitation de ses usines. Cependant, indique la CTR, avec la crise sécuritaire qui sévit, ces investissements sont à l'abandon et les indicateurs de performance projetés dans le cadre dudit contrat plan n'ont pas été atteints.

Au plan financier, la CTR déclare que la Pamol n'honore plus ses engagements financiers depuis plusieurs années. Ce qui conduit à une augmentation de son endettement global. Ainsi, la dette fiscale a augmenté de 88,80 %, la dette sociale est en hausse de 24,3%, la dette fournisseur et la dette financière ont augmenté respectivement de 34,01% et de 59 288,8%, en 2020.

Pour ce qui est spécifiquement de la dette sociale, le rapport d'activité à mi-parcours de Pamol au titre de l'exercice 2021 laisse apparaître une dette salariale de plus de 4,9 FCFA couvrant la période allant de février 2019 à décembre 2020, et une dette sociale de près de 3,8 FCFA sur la période janvier 2004-décembre 2020.

# Les recettes douanières sur les véhicules importés augmentent de 53% en 2021, grâce à la digitalisation

Au Cameroun, la Journée internationale de la douane (JID) a été célébrée le 26 janvier 2022 sur le thème: *« accélérer la transformation numérique de la douane en développant une culture de la donnée et un écosystème performant »*, arrêté par l'organisation mondiale de la douane (OMD). Pour exalter cette thématique, la direction générale des douanes (DGD) du ministère des Finances a mis en exergue les retombées de la digitalisation dans l'amélioration de la collecte des recettes dans le pays.
C'est ainsi qu'on a pu apprendre que les recettes collectées en 2021 sur les importations des véhicules au Cameroun ont connu une augmentation de 53%. Elles ont atteint 201,5 de FCFA, contre seulement 132,1 milliards de FCFA en 2020. Cette forte progression, la DGD la met sur le compte de la mise en service de l'application « Cosmos », dès l'année 2020. Officiellement, pour la première année de son fonctionnement, « Cosmos » a permis d'augmenter les recettes sur les véhicules importés de 47%.
Selon l'administration douanière camerounaise, il s'agit d'un dispositif numérique qui permet, en temps réel et par une simple introduction du numéro de châssis, de vérifier le statut douanier des véhicules importés dans la base de données de la Douane (Camcis). *« Cette application, efficace pour la lutte contre la fraude et le commerce illicite, a permis une augmentation significative des recettes douanières dans les différents bureaux de douanes »*, se satisfait la DGD.

# Le Matgenie recourt au Chinois XCMG pour la mise en place d'une unité de montage d'engins de génie civil au Cameroun

Le Parc national de matériel de génie civil (Matgenie) projette d'installer au Cameroun une unité de montage d'engins de génie civil. Ainsi, apprend-on du rapport 2020 de la Commission technique de réhabilitation des entreprises du secteur public et parapublic (CTR), la société camerounaise à capitaux publics a signé une convention et un accord-cadre avec le constructeur chinois XCMG pour la mise en place de ladite unité de montage d'engins.
Les contours de ce partenariat n'ont pas encore été dévoilés encore mois les délais de mise en œuvre dudit projet.
Mais l'on sait tout de même que XCMG est un constructeur de machines basé à Xuzhou où il a été fondé en 1943. Depuis lors, XCMG s'est tenu au premier rang de l'industrie chinoise de machines de construction et s'est développé. La multinationale chinoise revendique la 5e place dans la liste des plus grandes sociétés de machines de construction dans le monde.
La CTR renseigne que le Matgenie envisage d'implémenter ce projet dans la perspective de rééquilibrer son exploitation. Il devra aussi permettre une plus grande maîtrise de la technologie par le personnel de l'entreprise camerounaise et la réduction des coûts de production.
Selon les données de la CTR, le Mategnie a connu en 2020 un accroissement des dettes fournisseurs (11%), financières (171%), sociales (11%) et une légère diminution des dettes fiscales (-11%) par rapport à l'exercice 2019. L'augmentation de ces dettes, à en croire la Commission, est conséquente à la continuité de l'exploitation de l'entreprise et aux tensions de trésorerie. L'accroissement des dettes sociales, en plus des causes sus-citées, provient des arriérés de salaires et des droits de départ à la retraite non soldés.

# La justice enquête sur des malversations à la CDC et Pamol, deux sociétés d'État en crise

Principales victimes de la crise sociopolitique qui secoue les deux régions anglophones du Cameroun depuis fin 2016, la Cameroon Development Corporation (CDC) et Pamol Plantations PLC, deux unités agro-industrielles publiques, sont au centre d'une affaire de détournements de deniers publics. C'est du moins ce que révèlent des convocations adressées aux directeurs généraux des deux entreprises et à certains de leurs collaborateurs.
Selon les termes de ces convocations qui ont fuité pour se retrouver sur les réseaux sociaux, Ngoni Njie Franklin Ikome, DG de la CDC depuis décembre 2012, et Solomon Mbile Tapea, DG de Pamol depuis octobre 2020, sont respectivement attendus les 17 et 15 février 2022 devant les enquêteurs du tribunal criminel spécial (TCS), une juridiction d'exception mise en place au Cameroun pour traquer les prévaricateurs de la fortune publique. Les convocations du TCS précisent d'ailleurs que ces deux dirigeants sont considérés comme des « suspects » dans *« l'enquête pour détournement de biens publics »* en cours depuis au moins le mois de mai 2021.
Pour l'heure, rien ne filtre sur les détails de cette enquête. Mais, l'on sait que ces dernières années, la CDC et Pamol ont reçu d'importantes perfusions financières du Trésor public. Ces appuis financiers sont consécutifs non seulement au processus de restructuration de Pamol Plantations PLC, mais aussi aux difficultés liées à la crise séparatiste en cours dans les régions anglophones du pays, notamment celle du Sud-Ouest qui abrite les plantations de bananes, hévéa et palmiers à huile de ces entreprises agro-industrielles (Pamol fait uniquement dans le palmier à huile, NDLR).

**Contrat-plan**

De ce point de vue, l'on se souvient qu'en 2019, par exemple, le chef de l'État camerounais a alloué par décret, une enveloppe de 9,5 milliards de FCFA à Pamol Plantations, dans le cadre d'un contrat-plan de 14 milliards de FCFA signé en 2015 avec l'État du Cameroun, son actionnaire majoritaire. À fin 2020, au moins 5,2 milliards de FCFA avaient été effectivement virés dans les comptes de l'entreprise, selon la Commission technique de réhabilitation des entreprises du secteur public et parapublic (CTR). Ce contrat-plan, dont *« les indicateurs de performance projetés (…) n'ont pas été atteints »*, sera bientôt audité, souligne la CTR dans son dernier rapport sur la situation des entreprises publiques.
En ce qui concerne la CDC, dont au moins 16 employés ont été tués dans le cadre des revendications séparatistes en cours dans les régions anglophones, son DG avait estimé à 29 milliards de FCFA les besoins financiers de l'entreprise pour se relever des effets de cette crise sociopolitique. Après ce SOS lancé à l'État en janvier 2019, le DG de la CDC s'était vu octroyer au moins 3,5 milliards de FCFA de subventions, pour le paiement des arriérés de salaires de ses employés, selon le rapport 2020 de la CTR.
Par ailleurs, l'on peut remarquer que la révélation des enquêtes pour détournements de biens publics à la CDC et Pamol survient au lendemain du discours de fin d'année du chef de l'État à la nation, dans lequel il a implicitement annoncé la reprise imminente de la traque des dirigeants véreux, lancée depuis 2006. Cette opération mains propre surnommée « Epervier » a déjà conduit en prison de nombreux ministres et autres DG d'entreprises publiques.

# OAPI: une décision du DG, prise après sa réhabilitation, contestée auprès de Paul Biya

L'Association des mandataires agréés auprès de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (AMOAPI) a saisi, le 13 janvier 2022, le chef de l'État Paul Biya, pour contester une décision du directeur général de l'OAPI. Le 30 décembre, elle avait déjà saisi le DG lui-même. Faute de réponse, l'AMOAPI s'est retournée vers le président du pays siège de l'OAPI pour lui demander d'intervenir pour ramener la sérénité au sein de l'organisation.

Réhabilité le 10 décembre, l'Ivoirien Denis Bohoussou Loukou (photo) a signé, sept jours plus tard, un texte rapportant les décisions pris pendant sa suspension. Il s'agit des actes d'enregistrement et de renouvellement des marques, d'inscription au registre spécial des marques et d'acceptation de la désignation de l'OAPI dans des enregistrements internationaux de marques. Raisons : ces actes *« ont été signés à l'OAPI par une personne incompétente »*. Il s'agit en l'occurrence du directeur général adjoint, Jean-Baptiste Noël Wago, formellement désigné par la présidente du conseil d'administration, la Béninoise Alimatou Shadiya Assouman, pour assurer l'intérim du DG et liquider les affaires courantes.

C'est d'ailleurs en vertu de cela que l'AMOAPI, dans ses courriers, dont Investir au Cameroun a obtenu copie, conteste cet argument. L'association estime d'ailleurs que la décision querellée du DG pose *« un sérieux problème de légalité et d'opportunité »*. Elle serait en plus préjudiciable aux clients des membres de l'AMOAPI que sont les déposants de demandes d'obtention et de maintien des titres de propriété industrielle. Et pour cause : cette décision occasionnerait notamment une *« grande insécurité juridique »*.

Lors d'une conférence de presse ce 25 janvier à Yaoundé, Denis Bohoussou Loukou a, pour sa part, affirmé que sa décision vise à conforter le droit des usagers qui auraient pu être confrontés à des risques juridiques. *« Si parmi ces actes, quelqu'un vient contrefaire votre marque et vous saisissez le tribunal pour une contrefaçon; et puis le contrefacteur dit que cet acte a été signé au moment où le DG a été suspendu. Le débat ne va plus porter sur la contrefaçon, mais sur la qualité de celui qui a signé. C'est tenant compte de tous ces risques juridiques qu'on a dit: vaut mieux retirer ces actes et en produire de nouveau, de sorte que le titulaire soit rassuré »*, s'est-il justifié.

L'OAPI a connu une année 2021 perturbée par des crises au sein du top management. En effet, le DG a été suspendu, le 14 octobre 2021, par la présidente du conseil d'administration, la Béninoise Alimatou Shadiya Assouman. Elle accuse le DG de malversations financières et de s'opposer à un audit qu'elle a commandé. Ce que le DG a toujours réfuté. Après des passes d'armes, le DG a finalement été réhabilité. Par la même occasion, un Comité ad hoc de trois ministres (administrateurs) a été mis en place en décembre 2021 pour *« l'apaisement du climat social »*.

# La Grande-Bretagne parie sur le salon Promote, pour doper sa coopération économique avec le Cameroun

Au sortir d'une audience avec le ministre des Finances, le 25 janvier 2022, Christian Dennys McClure, le Haut-Commissaire de Grande-Bretagne au Cameroun, a exprimé ses attentes par rapport à Promote. La 8e édition de ce Salon international de l'entreprise, de la PME et du partenariat aura lieu du 19 au 27 février 2022 dans la capitale camerounaise. *« Nous attendons avec impatience le salon Promote le mois prochain, qui est une opportunité pour étendre notre collaboration avec le Cameroun »*, a déclaré le diplomate britannique au sortir de son audience avec Louis Paul Motazé. Initialement prévue du 24 avril au 2 mai 2021 au palais des Congrès de Yaoundé, puis cette grand-messe économique avait finalement été renvoyée en raison de la pandémie du Covid-19. Lancé en 2002, le salon Promote, qui enregistre souvent jusqu'à 1000 exposants s'offrant ainsi l'opportunité de nouer des partenariats d'affaires, est très vite devenu le plus grand rassemblement économique en Afrique centrale, selon ses promoteurs.

# Industrie textile: la Cicam a besoin de 48 milliards de FCFA pour sortir de la faillite, selon un audit

Dans son rapport 2020, qu'elle vient de publier, la Commission technique de réhabilitation des entreprises du secteur public et parapublic (CTR), révèle qu'il faut 48,2 milliards de FCFA pour sortir la Cotonnière industrielle du Cameroun (Cicam), entreprise publique du secteur textile, de la faillite.

En effet, renseigne le rapport, l'étude réalisée au ministère des Finances par le Cabinet camerounais d'études et d'audit comptable (CAEAC) conditionne la viabilité de la Cicam au concours financier de l'État décomposé comme suit : l'annulation de la dette publique notamment les dettes fiscales, sociales et actionnaires évaluées à 9,6 milliards ; l'apurement des dettes bancaires et commerciales de la Cicam évaluées à 12,6 milliards (qui passe soit, par remboursement par l'État de cette, soit son préfinancement ou sa capitalisation partielle ou entière). À cela il faut ajouter les besoins en financement de l'entreprise évalué à 26 milliards de FCFA jusqu'en 2025 dont 19 milliards pour l'investissement et la maintenance des équipements et 7 milliards pour le cycle d'exploitation.

Mais en attendant ces ressources financières, indique la CTR, la Cicam est une entreprise en faillite. Elle a atteint à nouveau le seuil critique pour la poursuite de son exploitation en raison de l'accumulation des déficits chaque année. L'on assiste à la dégradation des fonds propres (-72,45 % en 2020). Aussi, elle a connu l'arrêt des turbines spécialisées dans la production des tissus imprimés et des serviettes depuis le 21 juillet 2021. Au cours de la période sous revue, l'entreprise créée en 1965 et dotée d'un capital de 1,15 milliard de FCFA affiche un résultat négatif de 3 552 388 545 FCFA.

# Pain: pour éviter une augmentation du prix, le Cameroun envisage désormais d'importer la farine de blé de Turquie

Evoquant la rareté et la hausse du prix de la farine de blé utilisé pour la fabrication du pain, le Syndicat patronal des boulangers du Cameroun veut répercuter ces aléas en augmentant à son tour le prix de la baguette. Seulement, renseignent nos sources, le gouvernement camerounais est opposé à cette augmentation du prix du pain fixé pour l'instant à 125 FCFA la baguette de 200 grammes.
Le ministère du Commerce a donc engagé des concertations pour trouver des solutions alternatives. *« Pour approvisionner le marché en farine de blé, nous avons proposé de s'orienter désormais vers la Turquie »*, apprend-on. La Russie est jusqu'ici le principal fournisseur de blé, indique-t-on au ministère du Commerce. *« Mais ce pays est désormais défaillant à cause du Covid-19, les mauvaises récoltes et les changements climatiques. Ce qui n'est pas le cas avec la Turquie (classé dans le top 10 des plus grands exportateurs de blé au monde) »*, affirme-t-on.

Selon le journal EcoMatin, le ministère du Commerce aurait soumis à sa hiérarchie, une offre de la société turque Dharma. Cette dernière se propose de fournir au marché local 600 000 tonnes de blé par an, à un prix « défiant toute concurrence ». Dharma, apprend-on, est une multinationale turque dédiée au commerce extérieur axé sur le marché africain. Depuis 2015 qu'elle a été créée, elle est impliquée dans différents projets d'import-export en Azerbaïdjan, Bénin, Côte d'Ivoire, Sierra Leone, Kazakhstan, Afghanistan, Cameroun, Djibouti, Ghana, Niger.

**Négociations en cours**

Dans un communiqué publié le 19 janvier, le Syndicat des boulangers indique que les négociations se poursuivent avec les pouvoirs publics, les minotiers et les associations de défense des droits de consommateurs. Et qu'en attendant la fin desdites négociations, *« aucune augmentation n'est permise sur les prix de farine et du pain sur l'ensemble du territoire national »*. Mais il est à noter que sur le marché, même si le prix du pain n'a pas augmenté, son poids à vue d'œil a diminué. Les meuniers pour leur part déclarent que le cout de production du sac de farine de 50 kg à augmenter de 2000 FCFA passant de 4500 à 6500 FCFA entre le premier trimestre 2021 à ce jour.
Ces dernières années, les boulangers manœuvrent pour augmenter le prix du pain. En 2021, le ministère du Commerce a dû négocier avec le Groupement des industries meunières du Cameroun et les responsables du Syndicat national des boulangers du Cameroun pour maintenir le prix de la baguette de pain de 200 grammes à 125 FCFA. Les syndicalistes avaient évoqué comme motifs : la hausse des cours du blé sur le marché international et la hausse du fret qui ont une incidence sur le prix final de la farine de blé. Ce produit représente jusqu'à 80% du cout de revient du pain.
Le problème d'approvisionnement du marché en blé se pose au moment où les autorités prônent la politique d'import-substitution qui permettrait de substituer la farine du blé à celle des céréales et des féculents locaux. Du côté de la société civile, l'Association citoyenne pour la défense des intérêts collectifs (Acdic) a déjà démontré qu'il était possible d'incorporer ces farines locales dans la fabrication du pain. Mais l'idée tarde à être matérialisée à l'échelle industrielle.

# Promote 2022: Afriland First Bank s'engage parrainer 20 PME

En prélude à la tenue du 8e Salon international de l'entreprise, de la PME et du partenariat de Yaoundé (Promote 2022), programmé du 19 au 27 février 2022, la Fondation inter-progress, organisateur de l'évènement, a signé ce 19 janvier un accord de partenariat avec la banque camerounaise Afriland First Bank. Cet accord, apprend-on, fait d'Afriland First Bank, le partenaire « majeur » de l'évènement. De ce fait, l'établissement bancaire s'engage à parrainer 20 petites et moyennes entreprises (PME). Selon les explications de Thierry Ndong, le responsable de la communication de la Fondation Inter-progress, ce parrainage consiste au sponsoring de la participation de ces entreprises à ce Salon. La banque leur permet d'acquérir des stands que ces PME n'auraient pas pu réserver faute de moyens financiers. Il s'est cependant gardé de révéler le poids du soutien financier apporté par Afriland à ces PME. Mais il a indiqué que les critères de sélection de ces entreprises sont : le potentiel, l'innovation, la disposition à participer au Salon, etc. Selon Thierry Ndong, le statut de « partenaire majeur » est l'une des innovations de ce Salon dont le thème est : *« l'Industrialisation de l'Afrique, une clé de l'émergence du Continent »*. *« Nous sommes très encouragés que le premier partenariat conclu [...] soit avec Afriland First Bank, première banque camerounaise et de référence sur le continent »*, s'est félicité Pierre Zumbach, promoteur du Salon. Il a annoncé que ce partenariat est signé dans un contexte où le Salon célèbre ses 20 ans au Cameroun.
Promote 2022, selon les organisateurs, a pour finalité de contribuer à l'accélération de l'industrialisation en Afrique, à travers une plateforme de discussions et d'échanges de haut niveau autour de la thématique retenue. Il sera notamment question de ressortir, pour les analyser et apprécier, les incitations adoptées dans les différents pays africains. La dernière édition s'est tenue en 2019.

# La SABC ouvre un laboratoire de recherche et de développement pour faire face à la concurrence

La Société anonyme des brasseries du Cameroun (SABC), filiale du groupe français Castel, annonce l'inauguration ce 18 janvier à Douala de son nouveau laboratoire de recherche et de développement.
*« Après un an et demi de travaux, le laboratoire central du Groupe SABC situé à l'usine de Koumassi est désormais tout neuf. En effet, pour un coût total estimé à plusieurs centaines de millions FCFA, ce sont désormais des équipements de haut calibre qui seront au service des professionnels de la Direction process et qualité (DPQ) »*, indique l'entreprise. Elle précise que la nouvelle structure intègre un espace de recherche, afin de développer de nouveaux procédés et de nouveaux produits, à la pointe des dernières technologies, associées à plus de 70 ans d'expérience du groupe SABC.
Les Brasseries du Cameroun inaugurent ce nouveau laboratoire dans un environnement concurrentiel. Car bien que leader du marché (plus de 70% des parts), cette entreprise doit faire face à ces concurrents traditionnels que sont Union camerounaise des brasseries (UCB) et Guinness Cameroun, filiale de Diageo. Ces deux concurrents n'ont pas cessé d'innover ces dernières années en lançant régulièrement de nouveaux produits sur le marché dans le secteur des boissons gazeuses, l'eau minérale, la bière, etc.
Bien plus, un nouvel acteur est annoncé sur le marché camerounais. Il s'agit d'une société dénommée « Ultimate ». Elle se prépare, selon les dernières informations du ministère en charge de l'Environnement, à réaliser un projet de production de boissons gazeuses, d'eau embouteillée et de biscuits à Mbankomo, localité située à une vingtaine de kilomètres de Yaoundé, la capitale camerounaise.

# FINANCE

## Marché des titres publics de la BEAC: le Cameroun fait une émission pour rembourser une dette de 15 milliards de FCFA

Le 24 janvier 2022, le Trésor public camerounais a effectué une nouvelle émission de bons du Trésor assimilables (BTA) à 52 semaines sur le marché des titres publics de la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC). Cette opération de levée de fonds avait pour but de mobiliser une enveloppe de 20 milliards de FCFA, apprend-on officiellement. Selon le tableau de bord des opérations sur le marché des titres publics de la BEAC, pour la semaine du 24 au 28 janvier 2022, cette opération a pour but de permettre au gouvernement camerounais de rembourser, le 26 janvier 2022, une dette de 15 milliards de FCFA. Cette dette avait été contractée sur le même marché en janvier 2022, souligne la banque centrale des pays de la Cemac (Cameroun, Congo, Gabon, Tchad, RCA et Guinée équatoriale).
Ce nouveau remboursement permettra au Cameroun de conforter la crédibilité de sa signature sur ce marché, sur lequel le pays est actif depuis décembre 2011. Jusqu'en décembre 2021, soit 10 ans plus tard, le Cameroun a remboursé 2 998 milliards de FCFA de dettes sur ce marché, sans le moindre défaut de paiement, se réjouit-on au ministère des Finances.

## Mobile Money: l'opérateur Orange lance les transferts d'argent de l'Europe vers le Cameroun

L'opérateur des télécoms Orange vient de lancer le service « Orange Money Europe », un service Mobile Money qui permet désormais aux usagers au Cameroun de recevoir de l'argent provenant d'Europe.
*« Il est possible de transférer de la France et de la Belgique avec l'application Orange Money Europe vers Orange Money Cameroun et MTN Cameroun. C'est de la réception en zone Cemac [Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée équatoriale et Tchad] et non de l'émission. Orange Money Cameroun a eu les autorisations nécessaires pour ce service »*, renseigne une source autorisée à Orange Cameroun. Selon l'opérateur, les usagers peuvent effectuer des envois depuis l'une des centaines de boutiques en France à partir de 1,99 € (1301,76 FCFA) de frais d'envoi. Pour l'heure, selon les prescriptions de la Commission bancaire de l'Afrique centrale (Cobac), depuis la zone Cemac, seule la réception des travers internationaux via Mobile Money est possible. L'inverse n'est pas encore autorisé. Ceci pour lutter contre la fuite des capitaux, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.
Avec le lancement de ce nouveau service, l'opérateur Orange pourrait davantage booster le montant de ces transactions et consolider la place de leader qu'il revendique au Cameroun. En effet, dans le secteur du Mobile Money, l'entreprise revendique 70% des parts de marché dans ce segment. En 2021, elle a comptabilisé des transactions cumulées mensuelles d'un montant de 800 milliards de FCFA, soit 9 600 milliards de FCFA par an. C'est près de deux fois le budget de l'État du Cameroun au cours de l'exercice 2022.

# Hydrocarbures: le bénéfice de la CSPH explose en 2020 (+177%) grâce aux appels d'offres et placements financiers

Au cours de l'exercice s'achevant au 31 décembre 2020, la Caisse de stabilisation des prix des hydrocarbures (CSPH) a réalisé un bénéfice net de 15,1 milliards de FCFA. Selon les données révélées par la Commission technique de réhabilitation des entreprises du secteur public et parapublic (CTR), dans son rapport 2020 sur la situation des entreprises publiques camerounaises, ce bénéfice est en hausse de 177%, comparé aux 4,5 milliards de FCFA enregistrés en 2019.
*« Cette performance résulte, d'une part, de l'optimisation des charges, notamment du processus d'appel d'offres pour la fourniture du gaz (GPL), qui permet de sélectionner le moins disant et de réduire le soutien à l'importation du GPL de 28,67%; et d'autre part, de l'augmentation des revenus financiers de l'entreprise et de ses produits hors activité ordinaire »*, explique la CTR.
En clair, en 2020, grâce à la procédure des appels à concurrence dans le processus de sélection des entreprises chargées d'approvisionner le Cameroun en gaz domestique, cette société d'État, dont la mission est d'assurer la régulation du marché des hydrocarbures, a pu réaliser des économies beaucoup plus importantes qu'en 2019. En plus de ces économies, dont le corollaire est la réduction des charges, l'accroissement des revenus issus des placements effectués par l'entreprise a contribué à booster le bénéfice en fin d'exercice.
Concrètement, ces placements sont constitués des actifs que détient la CSPH dans certaines autres entreprises. Selon la CTR, ces actifs, qui génèrent des dividendes annuels à la CSPH, sont estimés à 12,3 milliards de FCFA au 31 décembre 2020. Dans le même temps, la CSPH, forte d'une trésorerie confortable (près de 30 milliards de FCFA disponibles en banque à fin 2020), effectue auprès des établissements de crédit des dépôts à terme (DAT) pour lesquels l'entreprise perçoit des intérêts. À fin 2020, cette société d'État avait effectué des DAT pour un montant de 18 milliards de FCFA auprès des banques, selon les données de la CTR.

# La Banque camerounaise des PME pourrait devenir une banque publique d'investissement

*« En cohérence avec la Stratégie nationale de développement 2020-2030, le gouvernement envisage de transformer la Banque camerounaise-PME en une banque publique d'investissement »*.
Cette information est contenue dans le rapport 2020 de la Commission technique de réhabilitation des entreprises du secteur public et parapublic (CTR). Mais le document n'indique pas à quelle échéance ce changement pourrait intervenir.
La Commission explique néanmoins que cette transformation va permettre d'accroître substantiellement l'offre de financement des investissements et du développement et d'élargir le spectre de la clientèle, limité actuellement aux petites et moyennes entreprises (PME), aux entreprises. Par ailleurs, avec ce nouveau statut, l'établissement pourra proposer des crédits de trésorerie ; des crédits-bails ; des prêts à moyen et long terme ; des prêts sans garanties ; des crédits-export ; des prêts thématiques selon les secteurs d'activités…
Créée en 2011 et dotée d'un capital de 20 milliards de FCFA, la BC-PME a accordé, selon la CTR, des crédits aux PME d'un montant de 8,9 milliards de FCFA en 2020 contre 6,8 milliards de FCFA en 2019, soit une hausse de 31%. Les secteurs des BTP/MC et services, TIC ont bénéficié de 77,5% du total des crédits accordés en 2020. Au cours de cet exercice, la banque a dégagé un résultat net positif de 116 844 299 FCFA, en hausse de 107,6% par rapport à l'exercice 2019 au cours duquel l'établissement public a affiché un résultat négatif de 1,5 milliard de FCFA.

# Pour recapitaliser Alucam, en faillite, le Cameroun sollicite un pool de trois institutions financières européennes

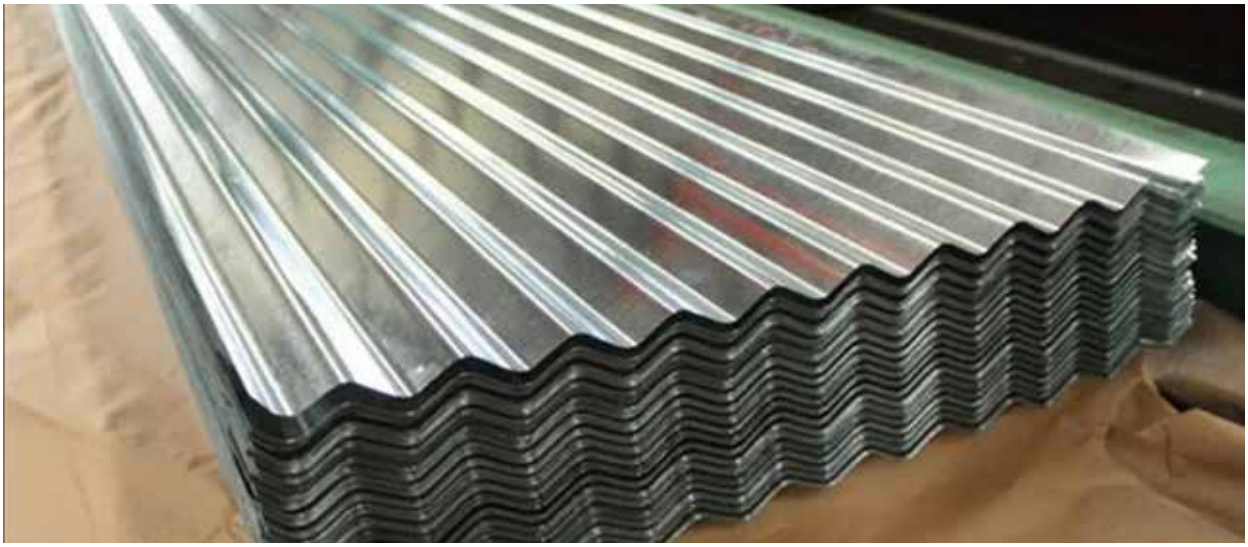

L'État du Cameroun est en négociation avec un pool de trois institutions financières européennes pour la reconstitution des capitaux de la Compagnie camerounaise de l'Aluminium (Alucam), unique producteur de ce métal dans l'ensemble de la zone Cemac (Cameroun, Congo, Gabon, Tchad, RCA et Guinée équatoriale). Selon les informations de la Commission technique de réhabilitation des entreprises du secteur public et parapublic (CTR), il s'agit du Fonds international pour la conservation de la nature tropicale (ITCF), du groupe financier franco-allemand BHF et de la Banque publique d'investissement (BPI).

Pour l'heure, on ignore par quel mécanisme, l'État, unique actionnaire d'Alucam, compte recapitaliser l'entreprise ; de même que ce qui est exactement attendu de chaque institution financière. La CTR ajoute juste qu'un roadshow (série de réunions dans différentes villes) a déjà été amorcé.

*« Les performances financières d'Alucam, enregistrées au cours de l'exercice 2020, ont conduit la société dans une situation de faillite, nonobstant la fusion avec Socatral. Ainsi, en vue d'éviter la dissolution anticipée de ladite entreprise, une reconstitution des capitaux propres est nécessaire »*, justifie la CTR.

Selon les chiffres de cette structure logée au ministère des Finances, les capitaux propres d'Alucam sont passés de 5,9 milliards de FCFA en 2019 à -8,3 milliards de FCFA en 2020, soit une baisse de 240,8%. Ils sont donc, depuis cette date, inférieurs à la moitié de son capital social chiffré à plus de 21 milliards de FCFA.

**Risques de dissolution**

Selon l'article 665 de l'acte uniforme Ohada relatif au droit des sociétés commerciales et groupement d'intérêt économique, l'État du Cameroun a jusqu'en 2022 pour recapitaliser Alucam à concurrence d'un montant d'au moins égale à la moitié du capital social, soit plus de 10 milliards de FCFA. Dépassez ce délai, ajoute l'article 667 du même texte, *« tout intéressé peut demander en justice la dissolution de la société »*.

Au-delà des enjeux juridiques, l'opération doit permettre à Alucam de retrouver ses pleines capacités de production, en tenant compte du comportement des marchés de l'aluminium et de l'alumine pour lesquels l'entreprise publique n'est que price-taker (entité qui accepte de pratiquer le prix imposé sur le marché international).

Bien qu'en baisse de 32% en 2020 (le résultat net d'exploitation est passé de -16 à -10,8 milliards de FCFA), le déséquilibre d'exploitation d'Alucam reste préoccupant en raison des charges d'exploitation importantes, indique la CTR. À titre d'illustration, ses charges de personnels représentent 160% de la valeur ajoutée. En plus, en 2020, le résultat net a été déficitaire de 14,393 milliards de FCFA.

# AGRICULTURE

## Un Camerounais primé pour sa farine à base d'épluchures de manioc, au moment où le coût du blé menace le prix du pain

Le 22 janvier 2022, la société brassicole Guinness Cameroun a révélé les résultats de son *« Orijinal Challenge »*, un concours visant à célébrer le made in Cameroon. Le grand vainqueur de ce challenge s'appelle Ernest Claude Ewoty Ndjie, qui produit la marque de farine Enec (les initiales de son nom), faite à base d'épluchures de manioc pourtant considérées comme déchets par la plupart des ménagères.
*« Quand j'ai la peau de manioc, je la nettoie. J'enlève la petite membrane fine parce que c'est la peau rouge et la peau blanche qui sont importantes. Je la lave deux à trois fois, puis je rentre dans mon laboratoire. J'attends un mois pour le traitement que j'inflige à cette peau. Ce traitement permet de détruire toute la toxine contenue dans la peau de manioc. Après le traitement qui dure un mois, nous pouvons sortir et faire sécher nos peaux au soleil. Lorsque les peaux ont séché au bout de trois à quatre jours, elles peuvent directement aller au moulin pour être broyées. Ce qui nous permettra d'obtenir la farine »*, a-t-il expliqué au journal Défis Actuels.
Pour cette trouvaille, l'inventeur camerounais a reçu un chèque d'un montant de 5 millions de FCFA de la filiale locale du groupe brassicole britannique Diageo. Une autre enveloppe du même montant a été partagée aux deux autres lauréats du challenge, parmi les 10 finalistes sélectionnés par un vote sur Facebook (70% de la note), et finalement départagés par un jury.
Cette récompense survient au moment où des craintes sur l'augmentation du prix du pain généralement produit à base du blé importé se font jour dans le pays. En effet, en raison du renchérissement du blé à l'international, les boulangers, qui n'utilisent que cette matière première, envisagent de répercuter les surcoûts sur le prix final de la baguette, qui est certainement le produit le plus consommé par les populations camerounaises. Cette menace sur le prix du pain a remis au goût du jour la nécessité de promouvoir des farines à base de produits locaux (manioc, patate, plantain, etc.), qui recèlent de nombreux avantages.

**Faillite de la Sodéblé**

*« La farine de peaux de manioc va créer plusieurs emplois. Nous allons un peu réduire le chômage, parce que notre business plan prévoit la création de 500 à 1000 emplois directs et indirects. Autre aspect économique, selon mes objectifs, nous allons réduire les importations et réduire la fuite des devises parce que nous achetons la farine de blé à des coûts exponentiels. Nous espérons que notre farine va réduire ou arrêter ce flux avec l'extérieur. En dehors de cela, nous pensons que les jeunes cultivateurs pourront avoir de l'émulation en termes de création de champs de manioc »*, confie Ernest Claude Ewoty Ndjie, qui rêve d'augmenter sa production actuellement estimée à 500 kg de farine par an.
Pour rappel, au cours de l'année 2020, le Cameroun a importé une cargaison totale de 860 000 tonnes de blé, selon l'étude sur le positionnement stratégique de la filière fabrication des produits à base de céréales, rendue publique le 25 août 2021 à Douala par le Bureau de mise à niveau des entreprises (BMN) camerounaises. À en croire la même source, ces importations, en hausse de 30 000 tonnes en glissement annuel, ont coûté environ 150 milliards de FCFA.
*« La Russie est le premier exportateur de blé vers le Cameroun avec près de 300 000 tonnes, suivie par le Canada (144 000 tonnes), la France (117 000 tonnes) et les USA (54 000 tonnes) »*, énumère l'étude du BMN. En effet, depuis la faillite de la Société de développement du blé (Sodéblé) en 1980, l'intégralité du blé consommé au Cameroun est importée.
Ce statut d'importateur attitré de blé permet à des négociants internationaux, tel que la société française Céréalis, de réaliser de bonnes affaires au Cameroun. En effet, en 2015, Rémi Depoix, président de ce négociant français, a révélé que cette entreprise spécialisée dans le négoce des céréales exporte vers le Cameroun environ 200 000 tonnes de blé chaque année. Ce qui représente, selon lui, environ 20% du chiffre d'affaires de Céréalis.

# Riz: des pistes pour booster la production de la Semry, premier producteur du Cameroun

Dans son rapport 2020, la Commission technique de réhabilitation des entreprises du secteur public et parapublic (CTR) qui pourraient permettre à la Société d'expansion et de modernisation de la riziculture de Yagoua (Semry), premier producteur de riz du pays, de booster sa production. Elle s'est située à 3304,36 tonnes en 2020 alors que, d'après la CTR, son potentiel de production est 120 000 tonnes par an.

À ce propos, la CTR prescrit l'évaluation du coût des missions de service public Semry pour déterminer le montant de la subvention d'équilibre à verser par l'État à cette société ; l'amélioration des conditions d'exploitation des périmètres des champs afin d'accroître leur productivité ; la mise en place par le gouvernement d'une stratégie de commercialisation du riz local par la mise en place d'un système de péréquation pour le développement de la production nationale de riz et l'organisation du marché du riz.

Par ailleurs, indique la Commission, un accent particulier doit être mis sur les travaux urgents de réhabilitation à réaliser dans les périmètres de Yagoua et de Maga, dans le septentrion du pays. Ceci dans le but de réparer les dégâts causés par les inondations sur les infrastructures de base de la Semry. Dans ce cadre, la digue sur le fleuve Logone mérite une attention spéciale.

Les prescriptions de la CTR interviennent dans un contexte où les usines de l'entreprise ont transformé seulement 1,84% de la production en 2020, soit 1 349,846 tonnes de paddy et 789,375 tonnes de riz blanchi. Cette contreperformance, selon la Commission, s'explique par les délestages électriques qui réduisent considérablement le temps de fonctionnement de rizeries. En outre, la valeur ajoutée, en forte dégradation, est quasi nulle en 2020 (7 632 684 FCFA) et ne permet pas de couvrir les charges de personnel qui se situent à 912 147 381 FCFA. En conséquence, le résultat net demeure négatif (- 865 780 645 FCFA) en 2020, et chute de 182% par rapport à l'exercice précédent.

*« Ce résultat pourrait se justifier par le déficit structurel lié à la politique d'homologation du prix de la redevance à 50% du coût de mise en valeur des parcelles, ce qui ne permet pas la couverture totale des charges d'exploitation évaluées à 6 099 593 802 FCFA en 2020, contre 7 618 367 548 en 2019 »*, relève la Commission. Elle estime que l'État devrait à ce titre mobiliser une subvention d'équilibre au profit de la Semry, en contrepartie du coût des missions de services publics supporté par celle-ci.

La situation financière de l'entreprise n'est guère reluisante. En effet, la Semry affiche une dette essentiellement constituée de la dette fiscale (3 382 692 309 FCFA), de la dette sociale (350 402 895 FCFA), de la dette fournisseur (2 490 513 926 FCFA) et des autres dettes (524 697 016 FCFA). Ce qui constitue un risque budgétaire pour l'État qui en est l'unique actionnaire, selon la CTR.

# Filière manioc : Yaoundé accueille un forum en vue de donner des atouts aux PME pour la conquête de la Zlecaf

Yaoundé, capitale du Cameroun, a abrité du 31 janvier au 1er février, un forum régional qui ambitionne d'améliorer l'accompagnement des petites entreprises d'Afrique centrale dans la production et l'exportation de manioc dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf).

Conjointement organisé par la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et l'État du Cameroun, ce forum, apprend-on, a permis de mobiliser les acteurs de la filière manioc ; en particulier les producteurs, les transformateurs, les micros petites et moyennes entreprises (PME) et entrepreneurs afin de discuter des défis et opportunités offertes par la Zlecaf en termes de transformation, de valeur ajoutée, d'innovation. Il a aussi été question de promouvoir les bonnes pratiques sociales et environnementales et de création d'emplois décents au profit des jeunes et des femmes en particulier.

Ce forum régional a été organisé dans un contexte où, bien que le Cameroun soit situé dans ce que l'Union africaine appelle « la ceinture du manioc » (pays où le manioc à un fort potentiel, NDLR), cette denrée est encore cultivée de manière archaïque. Comme en RD Congo, explique la CEEAC, la majorité des agriculteurs procèdent à la transformation en se soumettant au travail manuel exténuant qui consiste à peler, râper, pétrir et piler les tubercules, tâches réalisées principalement par les femmes. La main-d'œuvre représente encore une contrainte et un frein majeurs à l'amélioration de la compétitivité de cette filière.

La CEEAC estime donc que le manioc nécessite non seulement des progrès considérables en matière de productivité agricole, mais aussi à tous les niveaux de la chaîne de production. D'où la tenue du Forum de Yaoundé qui ouvre des opportunités sur la Zlecaf, une initiative prioritaire de l'agenda 2063 de l'Union africaine (UA). Cette zone regroupe pour l'instant 44 pays, dont le Cameroun. L'initiative de ladite zone vise à accélérer le commerce intra-africain et à renforcer la position commerciale du continent sur le marché international.

# La Sodecoton prévoit de produire près de 370 000 tonnes de coton lors de la saison 2021-2022, en hausse de 3,6%

Au cours de la campagne cotonnière 2021-2022, qui s'achève dans quatre mois (mai 2022), les responsables de la Société de développement du coton (Sodecoton) anticipent une hausse 3,6% de la production de coton graines. En effet, après la barre de 357 000 tonnes franchie au cours de la campagne 2020-2021, le mastodonte de l'agro-industrie dans la partie septentrionale du Cameroun devrait afficher une production totale d'environ 370 000 tonnes en 2021-2022, en hausse de 13 000 tonnes en glissement annuel.
*« Sur le plan de la production cotonnière, l'entreprise prévoit une production record d'environ 370 000 tonnes de coton graines, avec un rendement d'environ 1600 kg/ha. C'est le rendement le plus élevé en Afrique en culture pluviale »*, souffle une source interne à l'entreprise. Et de poursuivre : *« plusieurs indicateurs sont au vert. Pour les exercices 2021 et 2022, les résultats s'annoncent excédentaires, sur la base des ventes à terme de la fibre déjà réalisées. En effet, les ventes de la fibre de ces exercices ont été effectuées à de très bons prix sur le marché international »*.
En clair, en 2021, l'entreprise cotonnière nationale a redressé la barre de ses performances. Ceci, après une année 2020 plutôt morose (perte de plus de 5 milliards de FCFA), au cours de laquelle les effets du coronavirus ont quelque peu freiné l'élan de la Sodecoton, qui avait pourtant renoué avec les bénéfices au terme de la campagne 2017-2018 (5,1 milliards de FCFA), après des pertes cumulées de 36 milliards de FCFA enregistrées entre 2014 et 2016.
Mieux, le nouveau record de production annoncé pour la campagne 2021-2022 rapproche cette unité agro-industrielle à capitaux mixtes de son objectif de franchir la barre de 400 000 tonnes de coton produites en 2025. Dans cette perspective, la Sodecoton, qui encadre plus de 200 000 producteurs dans les trois régions septentrionales du Cameroun, accélère ses investissements dans le domaine de la transformation.
C'est ainsi que le 6 mars 2021, l'entreprise a procédé à la pose de la première pierre de sa 10e usine d'égrenage de coton dans la localité de Gouna. Son projet de construction d'une nouvelle huilerie dans la ville de Ngaoundéré a également connu une avancée, avec la tenue, du 22 au 27 mars 2021, des audiences publiques relatives à l'étude d'impact environnemental de ce projet, qui coûtera 25 milliards de FCFA.

# Le PAM forme les producteurs à la lutte contre les pertes post-récoltes, qui atteignent 40% dans l'Extrême-Nord

Le Programme alimentaire mondial (PAM) a récemment organisé à Maroua, la capitale de la région de l'Extrême-Nord du Cameroun, un atelier de formation à l'intention des groupements de producteurs, afin de lutter contre les pertes post-récoltes dans le secteur agricole.
*« L'objectif de cet atelier est de renforcer les capacités des producteurs dans la gestion des pertes post-récoltes, pour assurer la disponibilité qualitative et quantitative de leur production, afin de leur permettre d'améliorer leurs rendements agricoles, d'augmenter leurs revenus et faciliter leur accès au marché »*, a expliqué au journal L'œil du Sahel Bassirou Mouhamadou, le responsable de la sécurité alimentaire au sous-bureau PAM de Maroua.
La question des pertes post-récoltes est d'autant plus lancinante dans cette partie du Cameroun que ce phénomène engloutit souvent jusqu'à 40% de la récolte, en raison principalement de la mauvaise conservation, selon les estimations de la délégation régionale de l'Agriculture pour l'Extrême-Nord.
Ces pertes viennent davantage fragiliser la sécurité alimentaire dans la région de l'Extrême-Nord, déjà en proie à la rudesse du climat qui ne favorise pas des rendements intéressants. À cela, il faut ajouter la forte demande des produits alimentaires induite par l'afflux des réfugiés dans cette région, la destruction régulière des plantations par les éléphants et les oiseaux granivores, ou encore l'insécurité créée par les adeptes de Boko Haram, qui a conduit de nombreux agriculteurs à abandonner leurs plantations.

# La Sodecoton renforce sa trésorerie de 29 milliards de FCFA en 2021, en vendant le stock restant de sa campagne 2020

Au cours de la première moitié de février 2021, la Société de développement du coton (Sodecoton), le mastodonte de l'agro-industrie dans les trois régions septentrionales du Cameroun, a finalement achevé l'embarquement de tout le stock de coton restant de la campagne cotonnière 2020. D'un volume de 30 975 tonnes, cette cargaison estimée à 29 milliards de FCFA n'avait pas été embarquée au cours de la campagne 2020, à cause des perturbations de la chaîne logistique internationale, en raison des mesures de restriction liées à la pandémie du coronavirus.
*« Les retards à l'embarquement ont été entièrement régularisés. Cette situation a causé à l'entreprise une baisse de son chiffre d'affaires pour l'exercice 2020, et non une perte comme certains ont pu le penser, puisque les encaissements différés seront comptabilisés en 2021. En conséquence, le chiffre d'affaires de la Sodecoton pour l'exercice 2021 sera plus élevé que d'habitude (au-delà de 150 milliards) »*, explique un cadre de cette unité agro-industrielle à capitaux mixtes.
En effet, ce dernier explique que *« la Sodecoton a toujours vendu son coton à terme, c'est-à-dire une vente avec un embarquement différé qui peut aller à 12, voire 14 mois. L'entreprise est payée dès que le coton est embarqué sur le bateau pour sa destination finale. Si ce différemment des embarquements empiète sur une nouvelle campagne, il ne s'agit pas d'invendus pour la campagne précédente, ni de pertes pour l'entreprise. Il s'agit plutôt d'un retard à l'embarquement et de paiement par la même occasion »*, insiste la même source.
Pour rappel, cette unité agro-industrielle encadre plus de 200 000 producteurs de coton dans la partie septentrionale du Cameroun, et en est le poumon économique. La Sodecoton, qui produit également de l'huile raffinée et des tourteaux pour les éleveurs, est contrôlée à 59% par l'État du Cameroun, contre 30% pour le Français Geocoton et 11% par la Smic, une entreprise locale.

# PHP, Sosucam, Siat : des marchés pouvant sauver l'Unité de traitements agricoles par voie aérienne

En cessation d'activités entre 2019 et 2020, l'Unité de traitements agricoles par voie aérienne (Utava), basée dans le Sud-ouest, a besoin d'un souffle nouveau pour ne pas disparaître de la géographie des entreprises de l'État du Cameroun. Il faut dire que les principales zones d'exploitation (Mafanda Estade, Ndongo Estade, SPHP et Boh Plantations) n'ont généré aucune recette en 2020.
Dans ce sens, le rapport 2020 de de la Commission technique de réhabilitation des entreprises du secteur public et parapublic (CTR) suggère de nouveaux marchés à l'Utava : Plantations du Haut Penja (PHP), Société sucrière du Cameroun (Soscucam) et la Société d'investissement pour l'agriculture tropicale (SIAT). Pour exploiter ces marchés « porteurs », la CTR préconise à l'entreprise d'acquérir un second aéronef. Un projet en hibernation depuis plusieurs années faute de ressources financières.
Pour l'heure, l'unique aéronef de l'Utava qui a pu maintenir son certificat de navigabilité durant la période sous revue, est l'AIR Tractor (AT 602) immatriculé TJ-ABN. Mais sa police d'assurance a expiré. Il en est de même pour les certificats d'opération de travail aérien et de l'unité d'entretien ainsi que des licences du pilote et des mécaniciens avion.
L'Unité a bénéficié en 2020 de divers produits dont une subvention d'exploitation chiffrée à 317 000 000 FCFA et des abandons de créances pour 295 673 823 FCFA qui ont permis de réaliser un résultat net positif (327 659 481 FCFA) et une augmentation des fonds propres de 236%.
Seulement, indique la CTR, l'Unité de traitement croupit sous le poids des charges du personnel mis en chômage technique, dont la productivité est nulle, qui représentent 852% du chiffre d'affaires en 2020.

# Caoutchouc: hausse de la production du Cameroun en 2020, malgré les perturbations du coronavirus

Au cours de l'année 2020, la production de caoutchouc au Cameroun a progressé de 15 000 tonnes. Selon les chiffres révélés par la Commission technique de réhabilitation des entreprises du secteur public et parapublic (CTR), cette production a culminé à 60 000 tonnes en 2020, contre seulement 45 000 tonnes en 2019.
Cette performance a été réalisée dans un contexte marqué par la pandémie du coronavirus, qui a eu pour conséquence de ralentissement des activités dans les entreprises. Mais, les perturbations de cette pandémie semblent avoir été atténuées dans la filière caoutchouc par l'entrée en production de nouvelles plantations, fruit des réhabilitations et autres extensions des plantations effectuées par des unités agro-industrielles qui produisent et transforment l'hévéa dans le pays (Hevecam, Safacam, Sud Cameroun Hévéa et CDC notamment).
L'embellie observée dans cette filière en 2020 s'est poursuivie en 2021 et devrait s'étendre jusqu'en 2022. En effet, depuis le 2e trimestre 2021, la Banque centrale des États de la Cemac annonce dans son test prévisionnel de conjoncture économique, une augmentation de la production du caoutchouc au Cameroun et dans les autres pays de la communauté.
Le ministère camerounais de l'Agriculture, lui, est plus précis en ce qui concerne les prévisions de l'année 2022. À en croire le ministre Gabriel Mbairobe, cette production augmentera de 6 667 tonnes cette année, grâce aux retombées du Projet de développement du palmier à huile et de l'hévéa, qui permet d'apporter des appuis divers aux petits exploitants agricoles.

# ENERGIES

## Électricité: les impayés des droits d'eau d'Eneo plombent la trésorerie et augmente la dette d'EDC

Au cours de l'année 2020, le stock des créances réclamées par Electricity Development Corporation (EDC) aux entreprises partenaires a augmenté de près de 25% en glissement annuel, et de près de 82% par rapport à l'année 2018. Selon le rapport 2020 de la Commission technique de réhabilitation des entreprises du secteur public et parapublic (CTR), qui révèle ces chiffres, l'entreprise de patrimoine du secteur de l'électricité au Cameroun paye ainsi le tribut du *« non règlement des droits d'eau accumulés de 2016 à 2019»*, d'un montant total de 34,5 milliards de FCFA.
En plus de plomber la trésorerie de cette société d'État, les impayés des droits d'eau, signalent les analystes de la CTR, ont un lien avec *« l'augmentation de l'endettement de l'entreprise, notamment en ce qui concerne les dettes fiscales (+24,40%), sociales (+40,43%) et financières (+7,82%)»*, au cours de l'exercice s'achevant au 31 décembre 2020. Cette situation *« maintient le risque budgétaire sur l'État»*. De ce point de vue, révèle le rapport de la CTR, au cours de l'année 2020, le Trésor public *« a une fois de plus supporté, via la CAA (le gestionnaire de la dette publique), le remboursement de la quote-part échue de la dette rétrocédée»* à cette société d'État, pour un montant d'un peu plus de 8 milliards de FCFA.
Pour rappel, en sa qualité d'entreprise publique de patrimoine, EDC gère différents barrages-réservoirs du Cameroun. À ce titre, cette société d'État facture aux producteurs d'électricité les volumes d'eau mis à leur disposition pour satisfaire les besoins de production de l'énergie électrique. Pour l'heure, cette redevance sur l'eau est facturée à Eneo, le concessionnaire du service public de l'électricité dans le pays.
Mais, cette entreprise contrôlée par le fonds d'investissement britannique Actis, elle-même généralement en panne de liquidité, en raison notamment des impayés de l'État, peine à payer cette redevance.
Mieux, apprend-on, Eneo conditionne souvent le paiement de ces droits d'eau par la mise à disposition des impayés réclamés aussi bien à l'administration publique centrale, que les entreprises publiques et les collectivités territoriales décentralisées (CTD). Après l'engagement pris par l'État à lui verser 182 milliards de FCFA en décembre 2021, le concessionnaire du service de distribution de l'électricité s'est engagé à son tour à verser 17 milliards de FCFA à EDC, au titre du paiement des arriérés de droits d'eau.

# LA CAMEROUNAISE DENISE EPOTÉ NOMMÉE À TROIS POSTES À TV5MONDE

La Camerounaise Denise Epoté vient d'être promue au sein de TV5Monde, la holding audiovisuelle extérieure de la France, selon une information exclusive de la page officielle du festival « Écrans Noirs », spécialisée dans la culture et les médias.
« Aujourd'hui [10 janvier 2022] a été confirmée par le conseil d'administration de TV5Monde, la nomination de Denise Epote, la camarade de classe et amie de 40 ans de notre délégué général Bassek Ba Kobhio, au poste de directeur marketing de TV5Monde et de PCA TV5Monde USA et TV5Monde Amérique latine, après près de 15 ans passés à la direction Afrique de la chaîne. Cette nomination prestigieuse prendra effet le 1er février 2022 », apprend-on.
La Camerounaise de 68 ans, qui a officié comme présentatrice du journal à la télévision nationale camerounaise (CTV, devenue plus tard CRTV) au milieu des années 80 et au début des années 90, est promue au moment où la Principauté de Monaco entre dans le capital de TV5Monde aux côtés du Canada, de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la France, du Québec et de la Suisse. TV5 devient par la même occasion une Société par actions simplifiées (SAS), qui ne peut pas faire appel à l'épargne publique. Yves Bigot jusqu'ici DG de TV5Monde est désormais PDG de la chaîne.
Pour rappel, en juillet 2017, Denise Epoté, à l'époque directrice de TV5Monde Afrique, avait organisé à Yaoundé la célébration des 25 ans d'existence au Cameroun de cette télévision, à l'occasion du festival cinématographique « Écrans noirs ».

Sylvain Andzongo

# PARTICIPEZ À L'ÉDIFICATION DU CAMEROUN DE DEMAIN

**Chaque mois, découvrez les avancées économiques du Cameroun**

**Les magazines *Investir au Cameroun* et *Business in Cameroon* sont offerts gratuitement**

- Ambassades et relais diplomatiques du Cameroun
- Salons VIP des aéroports de Paris, Londres, Bruxelles, Zurich et Frankfurt
- Salons des compagnies d'affaires du Bourget
- En Business Class sur Brussels Airlines
- Dans les ministères et hôtels d'affaire du Cameroun

# INVESTIR AU CAMEROUN

# TOUS UNIS !